

AVICULTURE / Une quatrième crise d'influenza aviaire inédite par son ampleur et sa complexité (1378 foyers (492 en 2020/2021), 19 millions de volailles abattues) a conduit l'État vers un plan ambitieux pour gérer la sortie de crise et redonner des perspectives à la filière avicole.

Influenza: le plan du ministère pour relancer la production et réduire les risques

Le ministère de l'Agriculture et les professionnels ont finalisé le 29 juillet le plan visant à relancer la production de volailles après l'épisode d'influenza aviaire 2021-2022, tout en réduisant les risques de futures épizooties.

À court terme, l'axe central de ce plan consiste à « maximiser les indemnités pour pertes économiques dans les zones réglementées », en contrepartie d'un engagement des filières à réduire les densités, a indiqué le cabinet du ministre à la presse.

1,1 Md€ d'aides sanitaires et économiques

Les indemnités 2021-2022 « représentent une enveloppe globale de près de 800 M€ d'aides économiques et 300 M€ estimés sur le volet sanitaire », a annoncé le ministère de l'Agriculture.

Les indemnités sanitaires (couvrant les dépeuplements préventifs et les abattages dans les foyers) ont vu leur montant revalorisé pour « tenir compte de la hausse des coûts de production et de la multiplicité des filières », a indiqué le cabinet du ministre. Le versement du solde de ces aides devrait être accéléré grâce à un arrêté qui permet de « ne pas avoir besoin de passer par une expertise comptable avant de valider les dossiers ».

Autotests et réduction de la densité

En contrepartie de l'amélioration des indemnités, les filières s'engagent à réduire les densités, à travers des accords interprofessionnels (Cifog et Anvol) et via le plan « Adour » (absence ou réduction de volumes de volailles et/ou de canards pendant un mois en hiver dans les 68 communes les plus denses du Sud Ouest).

Selon le cabinet du ministre, cet ensemble de mesures devrait « permettre indirectement de disposer de plus de canetons en zones in-

demnes », tout en limitant la concentration de la production et donc le risque d'influenza cet hiver.

Les éleveurs ne disposent que de « 30 à 45 % environ » du nombre de canetons habituel, car l'épizootie a dévasté les élevages de reproducteurs des Pays de la Loire - une région qui regroupe les trois quarts de la production de canetons.

Plus largement le plan influenza comprend 41 mesures réparties en sept « fiches-action » (prévention, vaccination, gestion de crise, chasse, accompagnement à court terme, surveillance, réflexion à long terme). Il vient « compléter et renforcer » la feuille de route de 2021, d'après un communiqué du ministère.

En matière de détection précoce de la maladie, les pouvoirs publics espèrent « accélérer la mise au point de kits de détection » pour « promouvoir des autotests réguliers », explique le cabinet.

Concernant la biosécurité - un domaine dans lequel l'Anses a souligné des « failles » cette année, le gouvernement compte « aligner les dispositifs de biosécurité existants en élevage aux intervenants en élevage et aux transporteurs ».

« Revoir les indicateurs de niveau de risque »

Sur l'épineux sujet de la claustration des animaux, le ministère veut « travailler à revoir les indicateurs qui permettent de définir les périodes à risque ».

Au lieu d'un seul niveau de risque au plan national, l'idée serait de « mieux prendre en compte les spécificités des territoires et des modes de production », et donc d'adapter les mesures de mise à l'abri.

« Nous faisons face à un risque d'endémisation du virus », explique la Rue de Varenne pour justifier ce chantier, qui passera par une saisine de l'Anses.



Pour appliquer son plan, le gouvernement compte autant sur la carotte que le bâton.

« Des mesures réglementaires et incitatives seront déployées dans les prochaines semaines », indique le communiqué du ministère. Il s'agirait de moduler les indemnités perçues par les éleveurs en fonction de la baisse de densité, du respect de la biosécurité, ou encore du bon remplissage de la base de données avicole. Autre sujet brûlant, la réorganisation de la production a été remise à plus tard, dans le cadre d'une réflexion de long terme pour « définir les élevages de demain ». L'objectif ? Des « élevages plus résilients et aptes à répondre à la demande ».

Un chantier qui débutera à la rentrée, avec notamment une cartographie de la densité en volailles. Le chantier, dans sa globalité, doit aboutir mi-2023.

(Source : Agra Presse n°3853)